

les élus du 3 janvier, et rappelez-vous que la majorité du Sénat ne doit pas être une majorité de résistance.

Elle doit être une majorité en harmonie avec la majorité de la Chambre des députés et à ce prix, messieurs, vous assurerez le bon fonctionnement du gouvernement.

La France, jetée sans raison et contre ses intérêts dans une guerre sans prévoyance et dans les plus terribles périls, a su néanmoins se relever, détruire les dernières factions, remplace les traditions du gouvernement personnel par les traditions de la liberté.

En 1877, nous avons vu les dernières tentatives de nos vieux adversaires, nous en avons triomphé.

L'année 1878 a été la plus heureuse, la plus calme, la plus glorieuse que nous ayons depuis longtemps goûtée.

Avec les deux Chambres républicaines, l'année 1879 ne sera pas moins heureuse.

Il termine en disant que la majorité conservatrice du Sénat sera une majorité d'action.

L'élection du nouveau président est fixée à demain mercredi.

Le scrutin sera ouvert à 2 heures et fermé à 3 heures et demie.

La séance est levée à 3 heures 50.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 janvier.  
Présidence de M. GREVY.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Desseaux, doyen d'âge, qui appelle, comme secrétaires d'âge, MM. Provost de Launay, E. Chassériau, L. Janvier de La Motte, Marcelin Pellet, Sarlande et Camille Sée.

M. Desseaux déclare ouverte la session de 1879, et constate le succès des élections sénatoriales qui permet de considérer la République comme définitivement constituée.

Le moment est venu pour tout le monde de se rallier sincèrement à la constitution républicaine qui peut seule faire l'apaisement et la concorde dans le pays.

L'étude du régime douanier propre à concilier la liberté commerciale avec une sage protection, l'accomplissement d'un vaste programme des travaux publics et le développement de l'instruction sont de graves questions qui doivent encore occuper les Chambres, et c'est une tâche à laquelle elles ne failliront pas.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. Grévy est élu président par 238 voix sur 299 votants.

Vice-présidents: MM. Bethmont, 253 voix; Brisson, 253; Jules Ferry, 244; et comte de Dufort de Civrac par 170 sur 275 votants.

Les huit secrétaires sont: MM. René Brice, Camille Sée, Drumel, Méandri-Dorian, Jean David, Louis Legrand, marquis de Valbons et comte le Guidec de Treissan.

Les questeurs sont MM. de Mahy, par 234 voix, Margaine 250, et Jailly 246.

La séance est levée à 6 heures moins 10 minutes et renvoyée à jeudi prochain, 2 heures.

### Roubaix Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans le tirage au sort des bureaux, les sénateurs du Nord ont été répartis de la manière suivante:

1<sup>er</sup> bureau. — M. Fournier; 2<sup>e</sup> M. Pajot; 3<sup>e</sup> MM. Massiet du Biest et Théry; 4<sup>e</sup> MM. Dutilleul, le général Fairberbe, Kolb-Bernard, et Roger; 5<sup>e</sup> M. Merlin.

Le tirage au sort des bureaux des députés a classé ainsi qu'il suit les représentants du département du Nord:

1<sup>er</sup> bureau MM. Bertrand-Milcent, Menton, Pichon; 2<sup>e</sup> M. Scrupel; 3<sup>e</sup> M. Louis Legrand, de Valenciennes; 4<sup>e</sup> MM. Gustave Masure, Tréstran; 5<sup>e</sup> MM. des Rotours, Telliez-Béthune; 6<sup>e</sup> MM. Debuchy, Alfred Girard, baron de La Grange, de Marécère; 7<sup>e</sup> MM. Georges Brame, Guillemin, Merlin.

Le Journal officiel d'aujourd'hui publie un décret en date du 13 janvier 1879, par lequel le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil en date du 13 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur les militaires appartenant au 1<sup>er</sup> corps d'armée dont les noms suivent, savoir:

MM. Laurent (Jean-Claude), lieutenant au 8<sup>e</sup> régiment de ligne, 25 ans de services, 20 campagnes, 1 blessure.  
Voulet (Louis-Désiré-François), lieutenant au 33<sup>e</sup> de ligne, 22 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.  
Godard de Bellengreville (Rioul-Engène), capitaine au 73<sup>e</sup> de ligne, 21 ans de services, 2 campagnes.  
Patricien (Jules), capitaine au 110<sup>e</sup> de ligne, 20 ans de services, 3 campagnes.  
Fasquel (Louis-Adolphe-Gustave), capitaine au 127<sup>e</sup> de ligne, 29 ans de services, 2 campagnes.  
Média (Christophe-Hippolyte), lieutenant au 6<sup>e</sup> dragons, 26 ans de services, 4 campagnes.  
Ont été décorés de la médaille militaire: MM. Morvan (Jean-Pierre), soldat de 1<sup>re</sup> classe au 8<sup>e</sup> de ligne, 23 ans de services, 4 campagnes.  
Farjon (Claude), sergent au 8<sup>e</sup> de ligne, 23 ans de services, 2 campagnes.

Winniger (Jean), caporal-tambour au 137<sup>e</sup> de ligne, 23 ans de services, 3 campagnes, 1 blessure.  
Maraissé (Philippe), chasseur de 1<sup>re</sup> classe au 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, 24 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure, 1 citation.

Par arrêté de M. le préfet du Nord, les rôles des contributions foncières, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes de 1870, seront, aussitôt après leur réception, remis aux maires qui en feront immédiatement la publication.

Le délai de trois mois, accordé pour la présentation en décharge ou en réduction, courra, à partir du jour de la publication du rôle dans la commune.

Les demandes en remises, ou modération devront être présentées, accompagnées des avertissements.

Le ministre de l'intérieur se propose, nous assure-t-on, de nommer une commission spéciale chargée d'élaborer un projet de loi sur les chambres syndicales ouvrières.

Ces associations, qui, jusqu'à présent n'existent qu'en vertu d'une simple tolérance de l'administration, auraient désormais une existence légale, avec des droits et des privilèges nettement définis.

Le projet du ministre sera-t-il préféré à celui qui a été préparé et examiné par les délégués des chambres syndicales.

On peut en douter; en tous cas, on doit s'attendre à de profondes modifications dans l'organisation actuelle de la juridiction commerciale, dont le rôle deviendrait de plus en plus effacé par suite de la reconnaissance légale des chambres syndicales ouvrières.

Le ministère de l'intérieur devant présenter cette année, sur la situation financière des communes, un rapport d'ensemble qui sera publié et distribué aux membres des deux Chambres, vient d'adresser une circulaire aux préfets pour les inviter à réunir et à grouper les éléments que fournissent les comptes de toutes les communes de France.

Ce travail sera établi d'après les comptes de 1877 et comparé aux données de la statistique analogue publiée en 1872. Il comprendra neuf tableaux, dont six concernant les recettes et dépenses des communes, les emprunts et les dettes, les sommes employées de 1872 à 1877 en travaux neufs, constructions d'écoles, mairies, églises, presbytères, halles et marchés, travaux de voirie et d'assainissement; ces renseignements ne figurant pas dans les précédents statistiques.

Il en est de même de ceux inscrits dans les trois derniers tableaux, savoir: 1<sup>o</sup> La valeur, en capital, des rentes et créances que les communes possèdent actuellement; l'importance des biens communaux productifs ou susceptibles de le devenir; pâturages, landes, marais, etc.; 2<sup>o</sup> l'état des propriétés communales affectées à un service public, des communes possédant des bibliothèques et le nombre des volumes des dites bibliothèques; 3<sup>o</sup> enfin, la statistique de la voirie urbaine qui indiquera la situation actuelle des communes et les progrès qu'elles ont réalisés depuis 1870, en ce qui touche les plans généraux d'alignement, les égouts souterrains, les distributions d'eau, l'éclairage public, etc.

Ces renseignements seront fournis pour chaque commune, puis groupés par département. On posséderait ainsi sur les principaux éléments de la vie communale et sur leur transformation des indications précieuses dont la plupart manquaient jusqu'ici.

Le rapport d'ensemble paraîtra, ainsi que celui qui concerne les départements, dans le courant de la présente année.

On nous fait parvenir la communication suivante, sur laquelle nous attirons l'attention des administrations qui peuvent y remédier, pour le bien public.

« Dimanche soir, un négociant de Tourcoing, M. L... accompagné de plusieurs personnes se trouvait à Watreloes. En se rendant de cette localité à la station de Roubaix (ligne de Tourcoing à Somain) M. L... fit une chute, d'une hauteur de 2 m. 50 au moins, dans un fossé rempli d'eau. Cette chute d'où il n'est résulté, presque miraculeusement on peut le dire, aucun accident, a été causée, par l'obscurité profonde de la nuit, obscurité qui n'est atténuée par aucune lumière; pas la moindre lanterne n'est placée sur cette route pour guider les passants, et cependant c'est la seule voie existante pour se rendre à la gare.

Il serait cependant nécessaire, indispensable d'éclairer ce chemin dont certains endroits sont très-dangereux. Au Sartel, par exemple, les passants de nuit sont obligés d'aller en tañonnant, de peur de prendre le canal pour le pont; ce qui serait peu agréable; il est impossible, de distinguer ce pont dans l'obscurité; aucune lanterne ne le fait reconnaître.

A peu de distance de là, le chemin se coude brusquement, presque à angle droit; au sommet de l'angle est le fossé en question. On ne peut manquer d'y aller droit, croyant suivre la route qu'on n'entrevoit même pas. Il faudrait nécessairement une lanterne à ce passage.

L'administration municipale de Watreloes, en attendant que le gaz soit établi dans la localité, et que des réverbères signalent le chemin de la Station de distance en distance, comme il sera exécuté nous n'en doutons pas, ferait un acte d'utilité publique, en plaçant des lanternes aux endroits dangereux que nous signalons, afin que des accidents pareils à celui de dimanche ne pussent se reproduire; ils pourraient à la prochaine occasion, avoir des résultats plus funestes que celui dont il est parlé ici. Et puis en définitive, une route qui conduit à une station de chemin de fer, ne doit pas ressembler à un chemin frayé dans une forêt, ou qui aboutit à un désert.

Les essais de gaz, à la chambre photométrique de la ville, les 4, 9, 13, 17, 21, 30 décembre ont donné pour moyenne des dix jours 28.9, 28.4, 28.2, 29, 28.5, 28.2, ce qui porte la moyenne du mois à 28.5 pour le pouvoir éclairant. L'épuration est satisfaisante. Les moyennes d'octobre, novembre et décembre 18 8 ayant été trouvées 30, 28.8, 28.5 la moyenne du dernier trimestre est de 29.1.

Le démon de la jalousie a suggéré, ce matin, à l'ouvrier tisserand Joseph Driancourt, une bien méchante idée qu'il a eue le tort de mettre à exécution. Après avoir, pendant quelque temps, courtsé une jeune fille, Mlle Elise Bernard, Driancourt, pour un motif des plus sérieux s'était vu repoussé. Cette décision de la jeune fille ne laissa pas que de chagriner l' amoureux évincé; aussi mit-il tout en œuvre pour amener Mlle Bernard à composition; mais ce fut en vain, les menaces même n'amèrent aucun changement dans les résolutions de la jeune fille.

Ce matin, à cinq heures et demie, Mlle Elise Bernard se rendait à son travail, en compagnie d'un ouvrier tisserand, M. Louis Eugène Lobjois, âgé de 21 ans. Les deux jeunes gens suivaient la rue des Tuileries, quand ils virent tout à coup se dresser devant eux, l'implacable Driancourt qui, après avoir proféré plusieurs menaces, frappa Lobjois d'un instrument piquant que l'on suppose être une épée.

Driancourt a été arrêté. Ce jeune homme porte souvent avec lui un parapluie renfermant une épée et on suppose que c'est de cette arme qu'il s'est servi pour frapper Lobjois. Une enquête est ouverte.

Les journaux de Lille de ce matin, nous apprennent que l'illumination des édifices publics, contrariée par le temps, a fait un fiasco complet.

La Vraie France dit qu'il n'y avait pas à Lille, dix drapeaux à des maisons particulières. Les illuminations se sont réduites aux becs de gaz officiels et aux quelques douzaines de lanternes pendues à la devanture du Progrès et du Petit Nord.

Le Memorial constate que si les illuminations n'ont pas fait de bien, elles n'ont pu, non plus, faire de mal, sinon peut-être aux finances communales. Le ciel, en vrai réactionnaire qu'il est, a lancé tout le temps bourrasques et ondées violentes sur les malheureux lampions.

Aussi les illuminations n'ont guère servi qu'à éclairer les flaques d'eau et à faire jaillir les fontaines bleuâtres des colonnes vespésiennes. Quant aux particuliers, éclipse totale.

De son côté le Progrès du Nord publie l'entrefilet suivant:

« La fête d'hier a été contrariée par le mauvais temps. A partir de 5 heures du soir, une pluie serrée n'a cessé de tomber jusqu'à une heure avancée de la nuit.

L'Hôtel de la préfecture, l'Hôtel-de-Ville, la gare du Nord, le Grand-Théâtre, les locaux des Sociétés: L'Union, le Progrès républicain, le Cercle Libéral, ainsi qu'un certain nombre de maisons particulières, étaient pavoisés et illuminés.

L'inspecteur des denrées alimentaires a confisqué, hier après-midi, dans la rue des Longues-Ilâtes, neuf tonneaux de lait battu mis en vente par M. N... de la rue Décréms. Le lait n'était additionné que de 55 à 60 0/0 d'eau.

La commune de Leers vient d'être éprouvée par un déplorable accident. Deux jeunes gens — deux frères — Godefroi et Louis Delrué s'amusaient, dimanche dernier, à se balancer, au patronage Saint-Louis. La balançoire était vivement lancée; tout-à-coup le plus jeune des deux frères, Godefroi, pris probablement d'un malaise s'ytib, lâcha les cordes de la balançoire; il fut

lancé dans l'espace à une hauteur de plusieurs mètres et retomba sur la tête.

Le malheureux enfant fut relevé sans connaissance par le vicar de la paroisse, qui présidait aux jeux, et transporté dans une maison voisine. M. Tribout, officier de santé, fut aussitôt mandé; mais le jeune Godefroi ne survécut que de quelques heures aux blessures qu'il avait reçues. Il s'était fait au crâne, une blessure qui avait déterminé une congestion cérébrale.

On lit dans le Progrès du Nord: Nos lecteurs se rappellent le curieux procès qui vient de se dérouler devant le tribunal civil de Lille. A ce propos, le National publie plusieurs lettres semblables à celles d'Antonio Galvez, adressées à M. J... de La Horpa (Mayenne) à M.D., de la même commune, et à un négociant de Monts, près Loudun. Elles sont signées de différents noms faussistes.

Dans la première, l'histoire du plan caché au fond d'une malle est reproduite presque dans les mêmes termes, ainsi que celle de l'arrestation, de la saisie, des frais à payer pour dégrader la malle et de l'intermédiaire, qui ne s'appelle épistolaire.

Enfin dans la troisième, signée Juste Robio, commandant d'état-major, détenu au château de Prim, c'est une somme de 350.000 francs en or et en billets de banque espagnols et français, enfouie dans une malle à Monts, près Loudun.

On le voit, pour MM. Galvez, Gonzalez, Manuel Lopez, Santiago de Maïna et Juste Robio, il n'y avait plus de Pyrénées. Ils opérèrent en grand et couvrirent la France des produits de leur mandataire épistolaire.

Comme des gens sains peuvent encore se laisser prendre, on ne saurait trop donner de publicité à ces tentatives d'escroqueries sur lesquelles la police espagnole devrait bien ouvrir l'œil.

Nous avons rapporté, il y a quelques jours, l'arrestation à Halluin d'une jeune fille, Mlle Izebar, qui avait été surprise conduisant une voiture pourvue d'un double fond, bourré de tabac belge. Mlle Izebar ne sera pas seule à comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille, car son père a été arrêté hier, à Roubaix, en vertu d'un mandat d'amener lancé contre lui par M. Gand, juge d'instruction.

Huit détenus ont été dirigés sur Lille, ce matin.

On arrêté, hier à la frontière, deux déserteurs français, François Pèle, 23 ans, soldat au 10<sup>e</sup> d'artillerie, et Constant Caillet, 24 ans, soldat au 106<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le gendarmier de Tourcoing les a remis à l'autorité militaire; il y a déjà un certain temps que ces deux malheureux avaient quitté leur corps.

Hier, dans la matinée, le nommé Louis D... âgé d'environ 60 ans, cocher à l'établissement du gaz, boulevard Montebello, à Lille, a été trouvé pendu dans une des caves de cet établissement. — M. le docteur Bailleuil, appelé aussitôt, a constaté que la mort de ce malheureux remontait à la veille.

Louis D... donnait, depuis quelque temps, des signes d'aliénation mentale.

Les nommés Louis Willerval et Alfred Lemaitre, soldats au 280 de ligne, en garnison à Evreux, ont abandonné, le 3 janvier, leur corps sans permission. Ils sont venus directement à Lille, avec l'intention de filer en Belgique.

Leur premier soin, en arrivant au chef-lieu du Nord, a été de s'offrir un copieux dîner. Malheureusement ils n'avaient pas d'argent, de sorte que le restaurateur a déposé à la police une plainte qui a motivé l'arrestation des deux déserteurs.

Louis Willerval et Alfred Lemaitre ont été écroués à la maison d'arrêt, en attendant qu'ils soient remis entre les mains des autorités militaires.

### AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

LES EPHÉMÉRIDES DE FÉVRIER. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien)

**Ephémérides Nord-Belgiques**

15 JANVIER 1862. — Décret impérial approuvant les statuts, modifiés, de la condition publique de Roubaix, et autorisant le conditionnement, à l'absolu, des soies, des laines et des cotons, ainsi que le tirage et le numérotage métrique des fils de tous genres.

TH<sup>e</sup> LESURIDAN.

**Ephémérides Tourquennoises**

21 décembre 1294. — Formation d'un concordat entre le seigneur de Tourcoing d'alors, Guillaume 1<sup>er</sup>, de Mortagne et les habitants de notre ville.

Guillaume avait, l'année précédente, acheté la

terre de Tourcoing, à Arnold III, de Guines; homme de bon naturel, il voulut inaugurer son administration par des réformes. De ces réformes, il s'agit de connaître les mandats de Tourcoing et leurs anciens seigneurs, au sujet de leurs usages. Guillaume résolut d'y mettre fin. Il prit connaissance de la coutume locale, et au jour de notre éphéméride passa un concordat avec les Tourquennois, concordat qui résumait la coutume et devait servir de loi générale éternelle.

Voici les principales dispositions de ce concordat:

Exemption de tout droit de main-morte et de succession. Exemption du toulieu s'il ne doit être payé, rien p'yer pour ce qu'ils vendent et achètent à Tourcoing. Exemption d'hébergement du seigneur. On sait qu'à ce droit d'hébergement il était attaché certaines circonstances très-singulières et fort désagréables pour les maraîchers, circonstances que des auteurs ignorants ont encore travesties à plaisir, dans l'intention de rendre odieux le système féodal, dont le droit coutumier n'était ni si absurde, ni si extravagant, ni si despotique qu'on le pense généralement. On raconte à ce sujet, que dans quelques seigneuries, comme à Monts, étaient soumis à l'obligation de battre l'eau des fossés au château, la nuit quand le seigneur y venait afin d'empêcher le coulement des grenouilles pour qu'il dormît tranquille. On avait cependant obtenu, par la suite, entre autres seigneuries où florissait cette étrange manière d'agir, on cite Roubaix.

« Il y avait à Roubaix, près Lille, dit M. de la Motte, dans son ouvrage sur l'Origine du droit Français, une seigneurie du prince de Soubise, où les vassaux étaient obligés de venir, à certain jour de l'année, à l'ère la moue, le visage tourné vers les fenêtres du château, et de battre les fossés pour empêcher le bruit des grenouilles. »

« Quelqu'un en soit, cette coutume était plus originale que désagréable. En outre, elle était toujours exercée en compensation d'un droit précurseur, or, c'était donc pour les maraîchers une aliénation dont ils profitaient plutôt qu'une contribution onéreuse dont ils auraient pu souffrir. »

Mais revenons à la coutume tourquennoise.

Le concordat portait encore « que le dixième des terres de la seigneurie, que sur la vente des terres de la seigneurie, il fallait en outre que cette vente excédât un quart de terre. » De cette manière, la petite propriété n'était pas imposée.

« La moitié des arbres plantés le long des chemins seigneuriaux devait appartenir de droit au seigneur. »

« Les rentes seigneuriales étaient fixées à une rasière de blé; un havot d'avoirne et neuf sous parisiens, par bonnier de terre. Ces rentes devaient être payées, en quatre termes: les jours de St-Remy, Noël, Pâques et St-Jean-Baptiste. »

« La valeur du blé du seigneur, était déterminé, d'après le prix moyen des trois meilleures charretées de blé vendues au marché de Lille le troisième mercredi avant la Saint-Bémy; jour désigné dans l'acte, comme celui où les échevins de Tourcoing devaient se rendre à cet effet à Lille avec les sergents du seigneur. »

« Une amende de 3 sous parisiens était infligée à ceux qui ne se présentaient pas ou ne payaient pas à chacun des trois premiers termes; au quatrième terme, ils devaient payer double rente. »

Ces dispositions coutumières constituèrent le Droit tourquennois jusqu'en 1789, avec différentes modifications relatives aux droits de traités spéciaux que l'on trouve aujourd'hui dans les bibliothèques de Roubaix et de Lille: 1<sup>o</sup> Coutumes et usages généraux de la Châtellenie de Lille, Coutumes locales, Tourcoing, in-4°. 2<sup>o</sup> Coutumes et usages généraux et particuliers de la seigneurie de Watten et châtellenie de Lille, 1584, in-4°.

Nous publierons ultérieurement et en entier, le Coutume de Tourcoing, que nous extrairons de ces ouvrages, elle est fort curieuse et très-instructive. G. B.

**Mémoires de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 janvier.** — Clémence Demy, rue Ste-Thérèse, 1. — Jeanne Dechaek, rue D'Armenton, 27. — Clotilde Nyckes, rue de Watreloes. — Ferdinand Schet, rue de la Perle. — Polidore Vanrembourg, rue de l'Esplanade, 21. — Marie Dumortier, rue du Fontenois, 136. — Jean Vanroy, rue du Curé, 28. — Valentine Vierhick, rue Jacquart, 61.

**DÉCLARATIONS DE MORTS du 14 janvier.** — Pierre Marisat, 2 ans, rue de l'abbé de Boubaix. — Marie Dechopper, 6 ans, rue Saint-Joseph, 2. — Marie Ortio, 49 ans, cuisinière, rue du Collège, 112.

**MARIAGES du 13.** — Charles Dubois, 32 ans, tisserand, et Clémence Dubois, 39 ans, soigneuse. — Julien Houet, 31 ans, journalier, et Anais Coquel, 21 ans, peigneuse. — Esther Desreumaux, 25 ans, tisserand, et Marie Godejaere, 34 ans, soigneuse. — François Dotsejaere, 33 ans, coiffeur de machines, et Philomène Vanmanne, 25 ans, peigneuse. — Guillaume Dandoy, 25 ans, plâtrier, et Thérèse Ruykens, 22 ans, tisserande. — Arthur Duquesne, 23 ans, chauffeur, et Hermance Petit, 22 ans, bobineuse. — Achille Dariez, 24 ans, appreteur, et Pauline Delport, 24 ans, tailleur. — Edouard Egels, 21 ans, orfèvre, et Camille Parmentier, 22 ans, orfèvre. — Henri Lampe, 41 ans, tisserand, et Marie Houzet, 33 ans, ménagère. — Augustin Dubus, 25 ans, appreteur, et Delphine Goyals, 18 ans, sans profession. — François Versiel, 24 ans, mécanicien, et Léonie Debruyne, 20 ans, piquière. — Ferdinand Heuls, 35 ans, appreteur, et Julie Brochard, 25 ans, rattachée. — Henri Duvivier, 24 ans, tisserand, et Marie-Mathilde Courrouble, 31 ans, bobineuse. — Nator Six, 30 ans, rattachée, et Caroline Grosset, 24 ans, rattachée. — Adolphe Dewyndt, 22 ans, tisserand, et Justine Vanpuybroeck, 20 ans, tisserande. — Isidore Laurent, 49 ans, journalier, et Pauline Desmet, 34 ans, ménagère. — Achille Brulois, 36 ans, tisserand, et Phammaroit, 33 ans, ménagère. — Pierre Vandoorne, 21 ans, tisserand, et Marie Carlier, 20 ans, tricoteuse. — Louis Lepers, 23 ans, rattachée, et Sophie Dubosquelles, 20 ans, soigneuse.

**Épaves de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 janvier.** — André Duchamps, au Grand-Palais, — Nicolas Paul, rue Joire, — Jeanne Lorthois, rue de la Lette.

Du 12. — Suzanne Omeze, rue St-Roch. — Arthur Durtois, rue du Bruu-Pais. — Gaston Roubateau, rue du Nord.

Du 13. — Philomène Leignel, rue des Coulois. — Angèle Cateau, rue de l'Abattoir. — Germaine Lorient, à la Fin de la guerre. — Clémence Glorieux, rue des Coulois. — Albert Carrois, rue des Carriers. — Philomène Leblanc, rue de la Croix-Rouge. — Estelle Dupire, à la Croix-Rouge. — Jules Florin, à la Blanche-Porte. — Adolphe Debruyne, rue des Coulois.

**DÉCLARATIONS DE MORTS du 11 janvier.** — Mathilde Broutet, 3 mois, rue des Molles-Brèves. — Marie Rociens, 24 ans, 5 mois, rue Briquerie Leroy.

Du 12. — Zulma Vanlède, 10 mois, rue des Moulins. — Georges Depost, 9 mois, rue St-Urbain. — Juliette Leclercq, 44 ans, 5 mois, à la Marlière. — Fédine Vanleuvenloep, 8 mois, rue de Guisnes. — Louis Maillet, 35 ans, 11 mois, veuf de Ludovic Carrette, au Tilleul.

Du 13. — Louis Desmout, 74 ans, 7 mois,

veuf de Angélique Desmarchallier, rue des Aneges. — Louis Dhallain, 66 ans, 41 mois, veuf de polline Dehouet, rue de l'Abbaye.

**MARIAGES du 11.** — Antoine Lampe, 27 ans, mécanicien, et Céclie Tiberghien, 26 ans, sans profession.

Du 12. — Louis Lorient, 28 ans, tisserand, et Marie Duermont, 29 ans, bobineuse. — Aloïse Dupels, 27 ans, tisserand, et Philomène Duprez, 27 ans, tisserande. — Charles Dapouchel, 25 ans, tisserand, et Louise Costeina, 22 ans, soigneuse. — Henri Desoboit, 26 ans, fleur, et Marie Leclercq, 24 ans, soigneuse. — Adolphe Laitz, 23 ans, fleur, et Clémence Librecht, 20 ans, soigneuse. — Achille Desreumaux, 27 ans, rattachée, et Céline Vorreau, 20 ans, rattachée. — Emile Dumortier, 21 ans, tisserand, et Fionne Fremaux, 20 ans, rattachée. — Jules Vandercappelle, 23 ans, garçon brasseur, et Zol Delbecq, 19 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Desbommets, 22 ans, tisserand, et Catherine Langlet, 24 ans, peigneuse. — Amand Desreumaux, 27 ans, tisserand, et Marie Remaux, 22 ans, soigneuse. — Désiré Dumer, 24 ans, rattachée, et Germaine Berrard, 27 ans, soigneuse. — Gustave Verfaillie, 24 ans, fleur, et Florine Pato, 23 soigneuse. — Victor Ghio, 24 ans, garçon boucher, et Catherine Laqueumont, 20 ans, servante. — Clovis Tiberghien, 22 ans, tisserand, et Flore Burel, 28 ans, rattachée. — Théophile Hemais, 23 ans, tisserand, et Clémence Senava, 21 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Wastija, 22 ans, fleur, et Adèle Delecroix, 26 ans rattachée. — Louis Leclercq, 23 ans, tisserand, et Léonie Vandercappelle, 22 ans, quard soigneuse. — Henri Dercu, 23 ans, tisserand, et Hermance Favre, 20 ans soigneuse. — Henri Lemaire, 23 ans, fleur, et Céclie Deleaput, 26 ans, dévideuse. — Jean-Baptiste Dufronq, 31 ans, tisserand, et Hortense Dumortier, 25 ans, quard soigneuse. — Adolphe Duriez, 21 ans, fondeur, et Adeline Coupleux, 20 ans, soigneuse. — Louis Vanderplois, 34 ans, blanchisseur, et Joséphine Vraux, 72 ans, servante.

**MARIAGES du 11.** — Antoine Lampe, 27 ans, mécanicien, et Céclie Tiberghien, 26 ans, sans profession.

Du 12. — Louis Lorient, 28 ans, tisserand, et Marie Duermont, 29 ans, bobineuse. — Aloïse Dupels, 27 ans, tisserand, et Philomène Duprez, 27 ans, tisserande. — Charles Dapouchel, 25 ans, tisserand, et Louise Costeina, 22 ans, soigneuse. — Henri Desoboit, 26 ans, fleur, et Marie Leclercq, 24 ans, soigneuse. — Adolphe Laitz, 23 ans, fleur, et Clémence Librecht, 20 ans, soigneuse. — Achille Desreumaux, 27 ans, rattachée, et Céline Vorreau, 20 ans, rattachée. — Emile Dumortier, 21 ans, tisserand, et Fionne Fremaux, 20 ans, rattachée. — Jules Vandercappelle, 23 ans, garçon brasseur, et Zol Delbecq, 19 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Desbommets, 22 ans, tisserand, et Catherine Langlet, 24 ans, peigneuse. — Amand Desreumaux, 27 ans, tisserand, et Marie Remaux, 22 ans, soigneuse. — Désiré Dumer, 24 ans, rattachée, et Germaine Berrard, 27 ans, soigneuse. — Gustave Verfaillie, 24 ans, fleur, et Florine Pato, 23 soigneuse. — Victor Ghio, 24 ans, garçon boucher, et Catherine Laqueumont, 20 ans, servante. — Clovis Tiberghien, 22 ans, tisserand, et Flore Burel, 28 ans, rattachée. — Théophile Hemais, 23 ans, tisserand, et Clémence Senava, 21 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Wastija, 22 ans, fleur, et Adèle Delecroix, 26 ans rattachée. — Louis Leclercq, 23 ans, tisserand, et Léonie Vandercappelle, 22 ans, quard soigneuse. — Henri Dercu, 23 ans, tisserand, et Hermance Favre, 20 ans soigneuse. — Henri Lemaire, 23 ans, fleur, et Céclie Deleaput, 26 ans, dévideuse. — Jean-Baptiste Dufronq, 31 ans, tisserand, et Hortense Dumortier, 25 ans, quard soigneuse. — Adolphe Duriez, 21 ans, fondeur, et Adeline Coupleux, 20 ans, soigneuse. — Louis Vanderplois, 34 ans, blanchisseur, et Joséphine Vraux, 72 ans, servante.